

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 3^e assemblée de l'année 2021, du **conseil d'administration** du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 6 avril 2021, à 18 h**, en visioconférence, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau
Alex Désaulniers
Lucie Duchesneau
Laura Lebel
Janice Lemoignan
Jocelynn Meadows
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquière
François Dornier
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Pierre-Luc Michaud
Gino Pelletier
Michel Pineault
Philippe Saindon
Guillaume St-Onge

ABSENCES

Madame : Anna-Lisa Cone

Monsieur : Rémi Grenier

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)
Vicky Boucher (observatrice)
Julie Gasse (observatrice)
Mélanie Leblanc (observatrice)
Marie-Josée Proulx (sujets 21-03.14, 21-03.15, 21-03.16 et 21-03.17)
Marie-Josée Ross (observatrice)

Monsieur : Charles Doyle-Poirier (observateur)

21-03.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, monsieur Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

21-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est **PROPOSÉ** par madame Janice Lemoignan **APPUYÉ** par monsieur Gilles Blaquière et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté.

21-03.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 21-02) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 2^e assemblée tenue le 2 mars 2021, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

Monsieur François Dornier, directeur général, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontres avec les équipes sportives. Toutefois, des échanges ont eu lieu avec le responsable des dossiers au cégep. Il y a de grandes attentes de la part des bénévoles qui sont impliqués auprès des équipes sportives afin de les soutenir et de les aider à se développer malgré la situation pandémique. Des discussions et des rencontres sont à venir prochainement avec les responsables des équipes sportives.

21-03.04 PROCÈS-VERBAUX DES 4^E ET 5^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2021 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-04 ET COMEXEC 21-05)

Les documents sont déposés pour information.

21-03.05 PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ÈRE} RÉUNION DE L'ANNÉE 2021 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT 21-01)

Les documents sont déposés pour information.

21-03.06 SUIVI DES TRAVAUX : COMITÉ OPTIMISATION DU CA ET COMITÉ CONJOINT FINANCES : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les sujets.

Suivi des travaux du Comité d'optimisation

Le comité d'optimisation avait entre autres, comme mandat de revoir le Règlement no 1 (Règlement de régie interne du Collège de Rimouski, catégorie B-01 du cahier de gestion) et le Règlement no 8 (Règlement relatif à la mission et à certains aspects du fonctionnement de l'IMQ, catégorie B-11 du cahier de gestion). Le Règlement no 1 est presque terminé. Un avis légal est à recevoir. Le Règlement no 8 est en cours de modification. Une rencontre avec la communauté de l'IMQ sera planifiée prochainement. Le but étant de s'assurer que les modifications apportées au Règlement sont conformes à la réalité et de répondre aux questions du personnel de l'IMQ. L'analyse sur la pertinence de créer les comités sur les ressources humaines et sur la gouvernance est complétée. En mai ou juin, le comité d'optimisation devrait pouvoir déposer son rapport et des recommandations au conseil d'administration. Jusqu'à maintenant, le comité s'est réuni à 4 reprises.

Suivi des travaux du Comité conjoint finances

Monsieur Dornier présente le mémoire du Comité conjoint finances portant sur la situation financière du Collège. Le mémoire comprend notamment le mandat du comité ainsi que des informations détaillées sur les causes (internes et externes) et les actions mises en place pour redresser la situation financière.

Le collège est en déficit chronique et en plan de redressement depuis 2016 et le restera vraisemblablement jusqu'en 2024. Cette situation est basée sur de multiples problématiques relevant à la fois du modèle de financement, mais aussi de certaines pratiques du collège.

Considérant l'investissement massif et historique dans le réseau collégial en 2019, considérant l'état des finances publiques post-COVID et finalement la baisse démographique des prochaines années, il est plus que probable qu'il n'y aura aucun argent neuf de disponible pour le collège. La direction s'est montrée proactive et a entrepris une vaste révision de ses pratiques et processus afin de redresser la situation. Mais tout cela restera inutile sans des orientations stratégiques spécifiques aux questions financières de la part du CA.

Un comité conjoint sur les stratégies financières a donc été formé et en conclusion de ses travaux, a produit un Mémoire démontrant différentes situations qui viennent directement affecter la santé financière du Cégep.

CONSIDÉRANT

- La situation financière précaire dans laquelle se trouve le collège depuis 2016;
- Les conclusions présentées par le comité conjoint sur les stratégies financières;
- L'impact majeur qu'aura la crise sanitaire, une fois celle-ci terminée, sur la santé financière du collège;

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater le président du conseil d'administration et le directeur général du Cégep de Rimouski afin qu'ils entament rapidement des discussions avec le ministère de l'Enseignement supérieur en vue d'obtenir le soutien et la collaboration de ce dernier dans la recherche de solutions portantes et durables pour ces trois problématiques :

- Sous-financement;
- Solde de fonds;
- Parc immobilier.

Monsieur Raymond Lacroix remercie les membres du comité conjoint des finances de leur travail dans la réalisation du mémoire présenté.

21-03.07 SUIVI SUR LA PANDÉMIE COVID-19 : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres que les résultats d'un sondage sur la COVID effectué auprès de toute la communauté étudiante du cégep ont permis de bien comprendre ce que vivent les étudiants et le personnel dans une telle situation et ainsi leur apporter le soutien nécessaire au besoin.

21-03.08 SUIVI CONCERNANT LA RENTRÉE D'AUTOMNE 2021 : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, informe le conseil qu'il est possible qu'à l'automne 2021, les cours puissent se donner en classe en présentiel selon une directive du ministère de l'Enseignement supérieur à condition qu'il y ait une distanciation d'un mètre entre les étudiants. Évidemment, le collège suivra les directives de la santé publique à cet effet. Il peut être difficile de réunir tous les étudiants dans une même classe lorsque l'on doit respecter une distanciation d'un mètre.

21-03.09 PROFIL DE RÉUSSITE – AUTOMNE 2020 (CÉGEP, IMQ ET CMÉC) : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente les profils de réussite déposés à l'attention du conseil d'administration. Le taux de réussite du cégep à l'automne 2020 était de 91,49 %. Ce taux est relativement plus élevé que par les années passées car le ministère de l'Enseignement supérieur a apporté des modifications au calcul du taux de réussite en raison de la situation pandémique. Parmi les taux de réussite présentés pour chacun des programmes, certains d'entre eux connaissent une baisse significative, c'est le cas des techniques administratives. Après une analyse de la situation, des rencontres et des mesures d'aide supplémentaire ont été mises en place pour aider les étudiants en difficultés.

Pour l'IMQ, le taux de réussite à l'automne 2020 était de 80,43 % alors que le CMÉC obtient 91,37 %. On se questionne sur le taux de réussite de l'IMQ. Un suivi sera fait à ce sujet pour en connaître les raisons. Tant qu'au CMÉC, le taux de réussite est légèrement plus bas que celui de l'automne 2019.

21-03.10 IMQ / CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022 ET 2022-2023 : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente les calendriers scolaires de l'IMQ.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier à l'Institut maritime du Québec, composante du Collège de Rimouski.

Le Régime des études collégiales précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacré aux cours et à l'évaluation.

CONSIDÉRANT

- Les résultats des consultations effectuées;
- Les exigences du Régime des études collégiales relativement à l'élaboration du calendrier scolaire;
- Les recommandations de la rencontre Cégep/Syndicat (RCS);

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'Institut maritime du Québec, composante du Collège de Rimouski tels qu'ils ont été déposés.

21-03.11 CMÉC / CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le calendrier scolaire du CMÉC pour adoption.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), composante du Collège de Rimouski.

Le Régime des études collégiales précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacré aux cours et aux évaluations.

CONSIDÉRANT

- Que les procédures menant à l'adoption du calendrier scolaire 2021-2022 du CMÉC ont été respectées;
- Que les représentants syndicaux du personnel ainsi que le représentant de l'Association générale étudiante du CMÉC ont été consultés lors de l'élaboration du calendrier 2021-2022;
- Que le calendrier scolaire du CMÉC respecte la réglementation du ministère de l'Enseignement supérieur stipulant qu'il doit y avoir un minimum de 82 jours de cours et d'évaluations au calendrier scolaire du collégial;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier scolaire 2021-2022 du CMÉC, composante du Collège de Rimouski, tel que présenté.

21-03.12 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES DROITS RELATIFS AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES DE TOUTE AUTRE NATURE (CATÉGORIE C-07^E DU CAHIER DE GESTION) : DÉPÔT

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, rappelle que le Règlement sur les droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature a été adopté lors de la dernière réunion du conseil d'administration. Cependant, comme elle l'avait mentionné à ce moment-là, une révision complète et en profondeur dudit Règlement sera effectué d'ici la fin de l'année scolaire. Elle dépose aujourd'hui la version revue et colligée du Règlement.

Les annexes 1 et 2 se devaient d'être retirées du Règlement car elles étaient complètement désuètes. Madame Meadows mentionne également que lors de la refonte de ce Règlement, les responsables ont constaté que l'ensemble des règlements de la série C-07, qui comprend les volets a, b, c, d et e seront probablement regroupés éventuellement en un seul document.

21-03.13 RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DU PERSONNEL DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le sujet.

Le contexte actuel ne permet toujours pas de planifier une Fête de la reconnaissance sous la formule du grand rassemblement tenu habituellement. Une idée adaptée à la réalité d'aujourd'hui a été mise de l'avant par la Direction des ressources humaines et le comité organisateur pour cette édition 2021. Madame Vicky Boucher mentionne que de nouvelles initiatives ont été pensées et seront réalisées au cours du mois de mai. Tout au long de ce mois, les départs à la retraite et les 25 années de service seront soulignés de façon différente.

Cette année, onze personnes soulignent 25 années de services. De plus, 17 personnes ont pris leur retraite depuis la dernière Fête de la Reconnaissance ou la prendront d'ici le mois de septembre 2021. Toutes ces personnes seront honorées en mai. À noter que sur les onze personnes soulignant leur 25^e année de service, deux d'entre elles quitteront également l'établissement pour la retraite.

CONSIDÉRANT

- La contribution importante de ces personnes à la bonne marche et au développement du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales;
- Que leur implication dans le milieu a contribué à l'atteinte des objectifs de notre établissement;
- Les conditions dans lesquelles ces personnes ont parfois dû travailler et le dynamisme dont elles ont fait preuve;

Il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par madame Marie-Josée Boudreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rendre un hommage particulier aux employées et employés qui oeuvrent depuis 25 ans au Collège de Rimouski, de les remercier bien sincèrement pour leur contribution à la réalisation de la mission éducative du collège et de souhaiter qu'elles et qu'ils continuent à faire bénéficier le Collège de Rimouski, de même que les étudiantes et étudiants, de la richesse de leur expérience pendant plusieurs années encore.

Remercier celles et ceux qui quittent le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales et de leur souhaiter une heureuse retraite ou tout le succès escompté dans leurs nouveaux projets.

Souligner la contribution de celles et ceux qui ont cumulé 10, 15, 20 et même 30 et 35 années de service.

21-03.14 CFMU – AGRANDISSEMENT 2019-2020 ET AUTRES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Le 9 mai 2017, le Cégep de Rimouski a reçu l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur de procéder à des travaux d'agrandissement au Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) de Lévis, et ce, en conformité avec l'article 2.7 D. c) de la convention d'aide financière signée par les deux (2) parties le 13 novembre 2013 pour l'entretien, la rénovation, l'adaptation aux besoins et le remplacement des installations et des équipements du site. Avec ce projet, le Collège pouvait ainsi élargir et améliorer son offre de services en formation continue à l'industrie maritime et à ses travailleuses et travailleurs.

L'érection de la nouvelle section de bâtiment d'une superficie d'environ 1 000 m², à l'ouest de l'immeuble existant, a permis la relocalisation du personnel administratif du centre dans un nouveau secteur plus fonctionnel, adjacent à la nouvelle entrée principale de l'édifice et à proximité du parc de stationnement, dont le nombre de cases a été substantiellement augmenté. Bien que l'emploi de pieux ait été rendu nécessaire afin de remédier à des conditions inadéquates pour ce qui est de la portance du sol, le nouvel édifice respecte un mode de construction conventionnel comprenant une dalle de béton structurale et un ensemble de poutres, de colonnes, de poutrelles et de pontages en acier. Pour les parements extérieurs, une facture et des matériaux contemporains ont été privilégiés. L'utilisation de maçonnerie de briques, de revêtements métalliques et de murs rideaux de verre est venue compléter l'ensemble.

Les locaux anciennement affectés au secteur administratif ont pour leur part été transformés en blocs sanitaires (hommes et femmes) afin de servir aux étudiantes et aux étudiants s'exerçant dans le bassin d'entraînement. Cet ajout a permis de dédier le bloc sanitaire existant à la population étudiante suivant des formations en extinction d'incendie. Parmi les nouveaux locaux créés, on retrouve deux (2) classes pour l'enseignement théorique, une (1) classe de formation à distance, un (1) atelier de matelotage, des bureaux pour le personnel enseignant, une (1) cafétéria, une (1) salle de réunion, un (1) centre de documentation ainsi que divers locaux de services techniques et sanitaires.

Le Collège a également profité de l'occasion que lui offre ce projet pour procéder à la réalisation de travaux de réfection et de mise à niveau sur le système de traitement des eaux usées de même que sur la partie existante du stationnement de l'endroit.

Les firmes Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés - Architectes (spécialité Architecture) et Les services EXP inc. (spécialité Ingénierie) ont été mandatées, après un appel d'offres public pour le choix de professionnels, pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas des six (6) soumissionnaires (conformes) ayant déposé une offre de services pour ce projet, l'entreprise Les Constructions Béland & Lapointe inc. (Lévis, Québec) au montant total de 5 282 296,43 \$ (toutes taxes incluses). Les coûts relatifs aux travaux précités ont été payés à partir de l'allocation spécifique reçue du MEES lors de la cession du bâtiment au Collège de même qu'à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2020-2021 de l'établissement.

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont ainsi fait l'objet des ordres de changement ci-joint.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de 5 714 687,33 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final 8,19 % de la valeur du contrat original soit 432 390,91 \$.

CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur Les Constructions Béland & Lapointe inc. (Lévis, Québec) a répondu à la presque totalité des exigences spécifiées au contrat;
- Qu'une allocation de 44 909,21 \$ a été retenue sur le paiement final pour la réalisation de travaux différés éventuellement réalisés en période printanière ou estivale, lorsque la météo le permettra (allocation représentant 120 % de la valeur réelle estimée pour les travaux résiduels en question);
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document, moins une allocation de 44 909,21 \$ retenue pour la réalisation de travaux différés durant les mois à venir. Le paiement en

question se traduira tout d'abord par l'émission d'un chèque de 526 559,52 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Les Constructions Béland & Lapointe inc. (Lévis, Québec). Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 5 669 778,13 \$ soit 99,2 % du coût total du projet.

L'allocation de 44 909,21 \$ sera pour sa part libérée dès que les travaux différés auront été réalisés à la satisfaction de l'architecte et du Collège. Le solde relatif au projet sera alors nul étant donné les 5 714 687,33 \$ reçus par l'entrepreneur pour ses services.

21-03.15 CÉGEP (AILES D ET E) / AMÉNAGEMENTS DIVERS – ÉTÉ 2021 / CHOIX DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Des travaux d'aménagement, priorisés par la Direction, seront nécessaires dans les ailes D et E du Cégep de Rimouski, durant l'été 2021. La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions à réaliser sur divers étages des ailes en question :

- Local E-120 : Démantèlement de boîtes postales et de mobilier intégré. Réaménagement de l'endroit pour le convertir en local polyvalent pouvant à la fois servir de vestiaire lors d'événements sociaux et de dépôt pour le matériel du service de la Promotion, de l'information et des communications;
- Locaux D-006, D-006A, D-008 et D-010 : Redéploiement des boîtes postales récupérées au local E-120, améliorations fonctionnelles de l'aménagement existant et correction de problèmes pour les équipements de ventilation des lieux;
- Locaux D-218, D-219 et D-220 : Réaménagement fonctionnel de la configuration des espaces administratifs utilisés par le service des Affaires financières;
- Locaux D-225 et D-227A : Agrandissement limité d'une salle de réunion par empiètement sur les espaces d'un bureau administratif adjacent;
- Locaux D-307 et D-308 : Regroupement des espaces d'un laboratoire d'histoire et d'un bureau d'enseignant pour permettre l'implantation d'une classe d'apprentissage actif (CLAAC);
- Locaux D-309 et D-310 : Démantèlement de deux (2) laboratoires informatiques de 20 postes pour permettre l'aménagement d'un laboratoire informatique de 36 postes ainsi que d'un local dédié aux étudiantes et aux étudiants du programme de Sciences humaines;
- Locaux D-313, D-319, D-320, D-324, D-324A et D-324B : Réaménagement fonctionnel de bureaux administratifs et de bureaux d'enseignants;
- Dans la plupart des locaux précités : Travaux de peinture et de remplacement de fini de planchers.

Les firmes professionnelles Proulx et Savard Architectes (spécialité Architecture) et LGT (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions dont il est ici question. Les coûts relatifs aux travaux précités ont préalablement été estimés à 888 358,25 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2021-2022 du Collège de Rimouski.

Après la publication de l'appel d'offres public le 16 février 2021, quatre (4) entrepreneurs généraux ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec soit Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec), Construction Albert inc. (Rimouski, Québec), Construction Béton 4 Saisons inc. (Saint-Arsène, Québec) et Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec). Par la suite, deux (2) entrepreneurs généraux (Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) et Bourgault et Roy inc. (Rimouski, Québec)) et un sous-traitant en fini de planchers se sont présentés pour une visite des soumissionnaires le 1er mars dernier.

Subséquemment, deux (2) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

1. Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 1 032 357,08 \$ (toutes taxes incluses);
2. Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 1 114 107,75 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT

- Que la soumission de l'entreprise Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux de réaménagement divers dans certains locaux des ailes D et E du Cégep de Rimouski, durant l'été 2021, à l'entreprise Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 1 032 357,08 \$ (toutes taxes incluses).

21-03.16 RÈGLEMENT SUR LA GESTION FINANCIÈRE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (RÈGLEMENT NO 21-01.29) : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

La gestion financière d'un cégep est un élément essentiel de sa gouvernance. Elle doit permettre au cégep de réaliser sa mission en assurant la saine gestion des fonds publics qui lui sont alloués, de respecter et de se conformer au cadre légal et juridique qui lui est propre, de présenter un budget équilibré, de fournir les services requis à sa communauté et de soutenir son développement.

Le Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski (Règlement no 21-01.29) a pour objet d'établir les règles de régie interne du Collège en matière de gestion financière. Ce Règlement précise notamment les pouvoirs et les responsabilités des différentes instances et officiers du Cégep en matière de gestion financière. Le présent Règlement est élaboré dans le cadre des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., ch. C-29) et doit être appliqué dans le respect de celle-ci, ainsi que des règlements d'application adoptés en vertu de ladite Loi.

Il établit les règles et les modalités liées au processus budgétaire et financier, à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe, aux transactions financières et bancaires ainsi qu'au solde de fonds.

Le Règlement abroge la Politique relative à la composition et à l'utilisation du solde de fonds (catégorie C-03 du Cahier de gestion) et la Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe (catégorie C-12 du Cahier de gestion).

CONSIDÉRANT

- La volonté du Cégep de Rimouski de maintenir une saine gestion financière;
- La recommandation du comité de vérification;
- L'objectif de regrouper dans un seul document les éléments concernant la gestion financière;
- L'avis de motion déposé lors de la séance du conseil d'administration du 2 mars 2021 (CA 21-02.12);

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquièrre, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski (Règlement no 21-01.29) et d'abroger la Politique relative à la composition et à l'utilisation du solde de fonds (catégorie C-03 du Cahier de gestion) et la Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe (catégorie C-12 du Cahier de gestion) à la suite de l'adoption du Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski (Règlement no 21-01.29).

21-03.17 FONDATION DU CÉGEP / CAUTIONNEMENT POUR LETTRE DE GARANTIE – LOTERIE 2021 : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds, la Fondation du Cégep de Rimouski a choisi de renouveler son activité de vente de billets. Ces billets permettront à leurs détenteurs de gagner des prix en provenance de fournisseurs locaux. Pour ce faire, une licence de tirage doit être obtenue de la Régie des alcools, des courses et des jeux, laquelle demande une lettre de garantie. Cette nouvelle lettre sera émise par le centre financier Desjardins Entreprises.

La demande de libération de garantie de la loterie 2019-2020 a été transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux il y a déjà plusieurs semaines. La Fondation du Cégep est en attente d'un retour de leur part.

CONSIDÉRANT

- Que le centre financier Desjardins Entreprises demande un cautionnement avant d'émettre cette lettre de garantie;
- Que le cautionnement demandé par la Régie des alcools, des courses et des jeux doit correspondre à la valeur des prix de la Loterie 2021, soit 10 000 \$;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le cautionnement pour un montant de 10 000 \$ (Loterie 2021) et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, à signer les documents afférents.

21-03.18 SUIVI CONCERNANT LE CLUB DE HOCKEY LES PIONNIÈRES DE RIMOUSKI : TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODÈLE, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES CORPORATIONS SPORTIVES PAR RAPPORT AU CÉGEP : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, a informé les membres du conseil de la situation au point 3. Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion du conseil.

21-03.19 SUIVI CONCERNANT LE CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI : INVENTAIRE DES DEMANDES FORMULÉES PAR LE CLUB DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE ET SUIVIS EFFECTUÉS : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, a informé les membres du conseil de la situation au point 3. Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion du conseil.

21-03.20 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Raymond Lacroix remercie toute l'équipe du Comité conjoint finances qui a contribué à l'élaboration du Mémoire présenté par monsieur François Dornier. Les membres du conseil seront avisés, avant la prochaine réunion du conseil d'administration, des résultats de la rencontre prévue prochainement avec le sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur.

Concernant une éventuelle vaccination au cégep, madame Jocelynn Meadows mentionne que pour le moment, cela n'est pas envisagé. Il faut prendre en considération l'espace, la distribution et l'entreposage des vaccins de la COVID, du personnel et des étudiants qui seraient impliqués, etc. Il y a plusieurs détails à considérer mais il n'est pas non plus impossible que cela puisse se faire.

21-03.21 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 heures 25 minutes.

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)